

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2019-241/PR/MS approuvant et rendant exécutoire le Budget Prévisionnel consolidé 2020 du Centre National de Référence en Santé de la Reproduction “Housseina”.

n° 2019-241/PR/MS

Ministère
MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Date de publication
31 décembre 2019

Numéro JO
n° 24 du 31/12/2019

Date du numéro
31 décembre 2019

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 Avril 2010 portant révision de la constitution

VULa Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant définition et gestion des établissements publics

VULa Loi n°48/AN/99/4ème L du 03 juillet 1999 portant orientation de la politique de santé

VULa Loi n°63/AN/99/4ème L du 23 décembre 1999 portant réforme hospitalière

VULa Loi n°173/AN//07/5ème L du 22 avril 2007 portant réorganisation du de la Santé

VULa Loi n°106/AN/10/6ème L du 03 janvier 2011 portant création d'un Centre National de Référence en Santé de la Reproduction "Housseina"

VULe Décret n°99-0078/PR/MFEN du 08 juin 1999 portant sur la définition et la gestion des établissements publics administratifs

VULe Décret n°2001-211/PR/PM relatifs aux établissements publics à caractère administratif et réglementant la période transitoire des entreprises publiques

VULe Décret n°2007-0155/PR/MS du 16 Juillet 2007 portant carte sanitaire, organisation et fonctionnement du système de santé

VULe Décret n°2014-0108/PR/MS du 27 avril 2014 portant statut, organisation et fonctionnement du Centre National de Référence en Santé de la Reproduction "Housseina"

VUL'Arrêté portant nomination des membres du conseil d'administration du CNRSR-Housseina

VULe Décret n°2019-095/PRE du 05 mai 2019 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2019-096/PRE du 05 mai 2019 portant nomination des membres du gouvernement

VULe Décret n°2019-116/PREdu 26 mai 2019 fixant les attributions des membres de gouvernement

VULe Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration le Lundi 18 Novembre 2019

SUR Proposition du Ministre de la Santé.Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24/12/2019.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est approuvé et rendu exécutoire le Budget Prévisionnel 2020 du Centre National de Référence en Santé de la Reproduction "Housseina" qui s'élève à

-
- En produits à la somme de 111 695 000 FDJ– En dépenses à la somme de 111 695 000 FDJ
- Article 2 : Le présent Arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.
-

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH